



Poliez-Pittet, le 25 janvier 2024

Au Conseil Communal de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 1-2024

Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Afin de réduire sa consommation et sa dépendance à l'énergie électrique, la municipalité propose de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente. Cet investissement s'inscrit dans une logique de réduction de CO₂ et dans la ligne du Plan Energie et Climat Communal (PECC). Cela répond également à notre programme de législature.

Argumentation

Le projet consiste à mettre en œuvre une installation photovoltaïque sur les toitures Est - Ouest de la salle polyvalente. Le dimensionnement et le calepinage du bâtiment ont été faits avec des capteurs solaires photovoltaïques minimum 400Wp à savoir : 115 modules PV toiture Est. 105 modules PV toiture Ouest. 48 modules PV lestés côté Ouest. Le bâtiment est déjà équipé d'une installation photovoltaïque de 20 modules et d'un paratonnerre. Les champs photovoltaïques seront raccordés à ce dernier, ils seront gérés sur le même monitoring. Les onduleurs seront posés dans le local technique au sous-sol du bâtiment. L'onduleur sera compatible batteries.

Actuellement la consommation électrique annuelle du site, comprenant la salle polyvalente, l'UAPE et les pompes de relevage de la STAP est d'environ 90'000 kWh. La pose de 268 modules solaires sur le toit va permettre de produire environ 110'000 kWh. Nous estimons qu'environ 50 % de la production sera autoconsommée, le solde vendu.

Il existe également une subvention de la confédération de l'ordre de 20% pour la réalisation de tels travaux.

Coûts

Les montants présentés sont basés sur des devis estimatifs.

Pose de 268 modules solaires	CHF	160'000.-
Divers et imprévus	CHF	20'000.-
Coût total	CHF	<u>180'000.-</u>

Remboursement estimé

Si nous calculons avec les chiffres suivants :

55'000 kWh autoconsommés à 25 cts/kWh	CHF	13'750.-
55'000 kWh repris à 15cts/kWh	CHF	8'250.-
Montant total de vente d'énergie	CHF	<u>22'000.-</u>

En prenant une importante marge de sécurité, et sans compter la subvention fédérale, nous prévoyons de rentabiliser cet investissement en 10 ans.

Financement

Le montant de cet investissement de CHF 180'000.- sera financé par :

- Les liquidités de la commune ou un emprunt selon les disponibilités.

D'un point de vue comptable cette dépense sera amortie sur 10 ans selon les nouvelles normes MCH2. La demande de financement ne tient pas compte de la subvention fédérale.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la municipalité à effectuer les travaux relatifs à la pose de panneaux photovoltaïques,
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 180'000.-,
- de financer ce montant par les liquidités de la commune ou un emprunt
- d'amortir cet investissement sur 10 ans soit CHF 18'000.- par année dès l'année qui suit la fin des travaux.

Préavis adopté en séance de municipalité du 29 janvier 2024.

Responsable du dossier Monsieur Patrick Gindroz.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Pascal Duthon



La Secrétaire

Tania Giordano